

RAPPORT 2017

DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION
ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS



Vos déchets ont du potentiel, triez-les !

+
clermont
auvergne
métropole



Avant-propos

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce document est présenté dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante.

Regroupant un ensemble d'indicateurs techniques et financiers, ce rapport vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité .

Les ratios par habitant prennent pour référence la population municipale, conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Les faits marquants de 2017 :

- rassemblement de la direction gestion des déchets en un lieu unique
- réhabilitation de la déchetterie de Cournon-Lempdes
- candidature CODEC (Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire) auprès de l'ADEME

Sommaire

La collecte
des déchets/ p. 8

Le traitement des
déchets ménagers/ p. 18

La communication
et les animations/ p. 24

Le coût du service/ p. 29

Les chiffres clés/ p. 35



Vision d'ensemble des services...

Collecte des déchets
non recyclables
65 702,05 t
44 %



Collectes séparées
83 893,39 t
56 %

Biodéchets
10 964,28 t



Déchetteries
45 534,27 t



Papiers et
emballages
(PAP)
18 745,35 t



Papiers et
emballages
(PAV)
428,10 t



Cartons pro
1 010,16 t



Verre
7 211,23 t



Unité de tri
mécanique
65 702,05 t

Unité de
Méthanisation
10 964,28 t

Plateformes de
compostage
9 975,41 t

Centre de tri
21 093,17 t

Plateforme
de stockage
7 211,23 t

Unité de
stabilisation
18 369,78 t



Unité de
valorisation
énergétique
59 035,66 t

Biogaz
1 492,70 t

Compost
15 588,71 t

Refus
3 929,41 t

Recyclage matière

Emballages : **7 586,15 t**

Papiers : **9 577,61 t**

Verre : **7 211,23 t**

Matériaux d'exploitation :
15 015,85 t

Bois : **5 414,94 t**

Autres (DEEE, huile,
piles, textiles...) :
6 401,58 t

Energie
38 617,37 t

Cendres
1 168,91 t

Métaux
1 572,32 t

Machefers
10 678,64 t



Enfouissement
19 608,35 t



Présentation générale du service

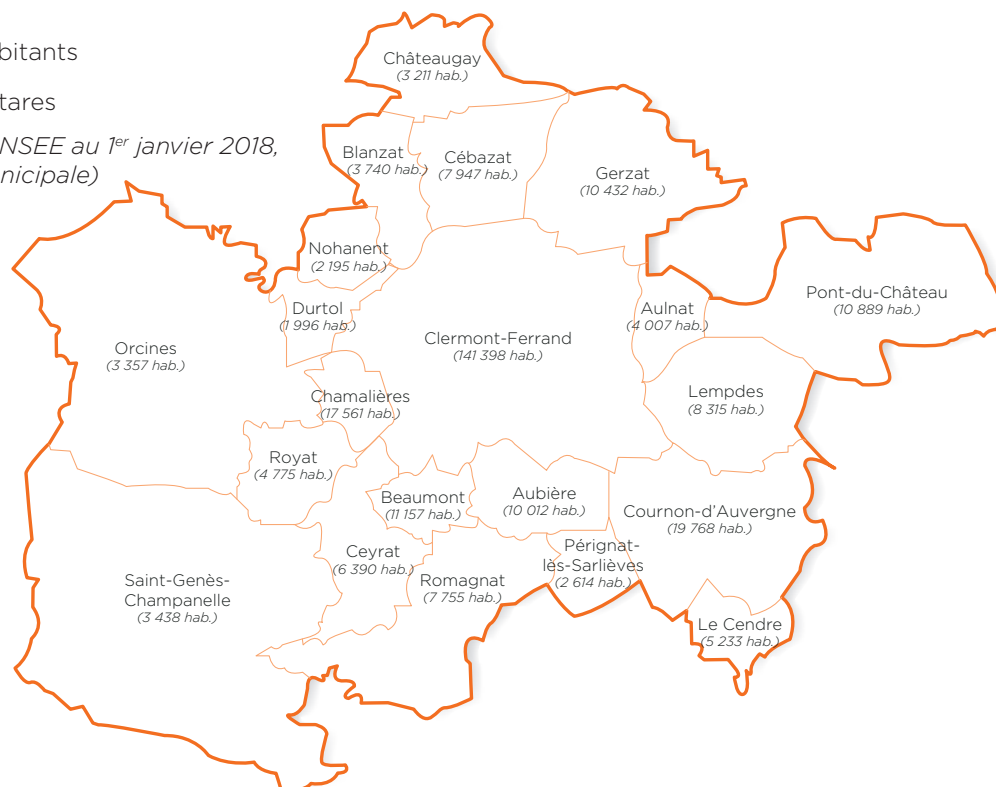
Le territoire de Clermont Auvergne Métropole

21 communes

286 190 habitants

30 330 hectares

(recensement INSEE au 1^{er} janvier 2018,
population municipale)



Clermont Auvergne Métropole est un *Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)* sous la forme d'une *Communauté Urbaine* (au 1^{er} janvier 2017).

Les services mis en œuvres

Clermont Auvergne Métropole collecte et traite les déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire. Selon les communes et parfois le type de collecte, elle assure cette mission soit en régie, c'est-à-dire par ses propres moyens, soit en la confiant à des entreprises, dans le cadre de marchés publics.

7 collectes différentes sont proposées :

- la collecte des déchets non recyclables en porte-à-porte,
- la collecte des papiers et emballages en porte-à-porte,
- la collecte des cartons des professionnels en porte-à-porte,
- la collecte des biodéchets porte-à-porte,
- la collecte sélective en apport volontaire (papiers-cartons, bouteilles plastiques, verre),
- la collecte en déchetterie,
- la collecte des encombrants à domicile.

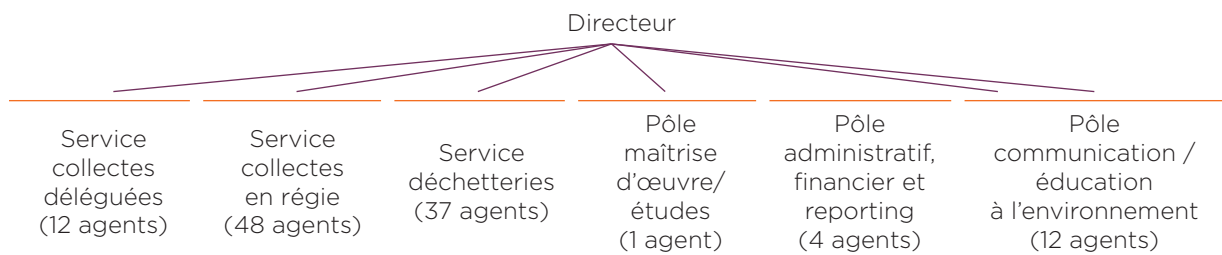
En plus de ces collectes, Clermont Auvergne Métropole propose gratuitement des composteurs aux adresses ne bénéficiant pas de la collecte des biodéchets.

La compétence traitement des déchets a été transférée en 2014 au VALTOM, syndicat assurant l'élimination et la valorisation des déchets ménagers sur l'ensemble du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire.



Les moyens humains

La Direction Gestion des Déchets de Clermont Auvergne Métropole compte **107 agents**



La politique déchets de Clermont Auvergne Métropole

La politique de gestion des déchets de Clermont Auvergne Métropole s'appuie sur 3 axes :

- 1°) le développement de la valorisation matière : cet axe passe par le développement des collectes sélectives (papiers, emballages, verre, cartons, biodéchets, mobiliers, déchets électriques...)
- 2°) la modernisation des déchetteries : afin d'inciter les habitants à fréquenter ces lieux, ceux-ci doivent être accueillants, pratiques et adaptés aux usagers. Un plan de modernisation est en cours de réalisation et qui vise soit à des réhabilitations globales soit à des réaménagements,
- 3°) la maîtrise des coûts : ces évolutions doivent se faire sans hausse de la fiscalité, en optimisant les moyens et en recherchant des recettes mais également des sources d'économies.



Les modalités d'exploitation du service

Commune	Collectes en porte à porte	Collecte des encombrants à domicile	Collecte des points d'apport volontaire		Maintenance des bacs
			Verre	Papier/plastique	
Aubière	•	•	•	•	•
Aulnat	X	X	X	X	X
Beaumont	•	•	•	•	•
Blanzat	•	•	•	•	•
Cébazat	•	•	•	•	•
Ceyrat	•	•	•	•	•
Chamalières	•	•	•	•	•
Châteaugay	•	•	•	•	•
Clermont-Ferrand	•	•	•	•	•
Cournon-d'Auvergne	X	X	X	X	X
Durtol	•	•	•	•	•
Gerzat	•	•	X	X	•
Le Cendre	X	X	X	X	X
Lempdes	X	X	X	X	X
Nohanent	•	•	•	•	•
Orcines	X	X	X	•	X
Pérignat-les-Sarliève	•	•	X	X	•
Pont-du-Château	X	X	X	X	X
Romagnat	•	•	•	•	•
Royat	•	•	•	•	•
Saint-Genès-Champanelle	X	X	X	•	X

• = prestation déléguées - X = prestation en régie



Nature du service délégué	Titulaire du marché	Date de début de contrat	Date de fin de contrat
Collecte en porte-à-porte (déchets non recyclables, papiers et emballages, biodéchets) sur Clermont-Fd	VEOLIA	01/01/2016	31/12/2020
Collecte en porte-à-porte (déchets non recyclables, papiers et emballages, biodéchets) sur les autres communes déléguées	VEOLIA	01/01/2015	31/12/2018
Collecte des Points d'Apports Volontaires	ECHALIER	03/08/2014	02/08/2018
Maintenance et gestion des bacs roulants sur Clermont-Fd	PLASTIC OMNIUM	26/05/2016	25/05/2020
Maintenance et gestion des bacs roulants sur les autres communes déléguées	PLASTIC OMNIUM	15/01/2016	14/01/2018
Désinfection des bacs roulants	VEOLIA	01/11/2015	31/10/2017
Fourniture de conteneurs semi-enterrés et enterrés	BIHR	04/11/2015	03/11/2018
Fourniture des bacs roulants (déchets non recyclables, papiers et emballages) sur les communes en régie	CITEC	28/08/2017	27/08/2021
Fourniture des bacs roulants (biodéchets) sur les communes en régie	PLASTIC OMNIUM	23/08/2017	22/08/2021
Fourniture de colonnes d'apports volontaires pour la collecte du verre, des corps creux et corps plats	CITEC	22/09/2014	21/09/2017
Fourniture de colonnes d'apports volontaires pour les déchets non recyclables et les papiers / emballages	ASTECH	04/11/2015	03/11/2017
Évacuation et stockage des déchets (déchetterie)	VEOLIA - ECHALIER	01/10/2016	31/12/2017
Maintenance des conteneurs enterrés	VALVERT	28/01/2015	27/01/2017

La collecte des déchets





La collecte en porte-à-porte

Présentation

Clermont Auvergne Métropole assure 4 collectes en porte-à-porte :



- la collecte des déchets non recyclables : sacs, films et objets divers en plastique,



- la collecte des papiers et emballages : journaux, magazines, publicités, cartons, bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, emballages en métal, pots et barquettes en plastique



- la collecte des cartons des professionnels : cartons



- la collecte des biodéchets : déchets de préparations de repas, restes alimentaires, papiers souillés, déchets verts en petite quantité. (les logements ne bénéficiant pas de cette collecte peuvent déposer ces déchets dans le bac des déchets non recyclables)

Modalités

Les usagers disposent de bacs à couvercle noir pour déposer leurs déchets non recyclables, des bacs à couvercle jaune pour déposer leurs papiers et emballages, et des bacs à couvercle vert d'eau pour déposer leurs biodéchets (zones pavillonnaires et gros producteurs).

Les adresses ne bénéficiant pas de la collecte des biodéchets peuvent bénéficier gratuitement de composteurs.

Certains secteurs de l'agglomération bénéficient d'une collecte spécifique pour les cartons des professionnels (entreprises, commerces). Ces derniers disposent d'un bac à couvercle bleu pour cette collecte.

Le nombre et la taille des bacs dépendent du nombre d'habitants et du type d'activités. Une désinfection des bacs déchets non recyclables et biodéchets est assurée chaque année.

Dans le cas où les logements ne disposent pas de place suffisante pour stocker des bacs, les résidents reçoivent des sacs (noirs pour les déchets non recyclables et jaunes pour les papiers et emballages).

Les bacs et les sacs sont présentés sur le domaine public uniquement pour la collecte. Dans certains cas, les habitants déposent leurs déchets dans des conteneurs enterrés.

Les dotations en bacs et en sacs sont fixées par la délibération du 20 juin 2003 :

- pour les ménages : nombre de personnes au foyer X 7 litres X nombre de jour de stockage = volume global
- pour les commerçants, artisans, entreprises, administrations : 360 litres X nombre de jour de stockage = volume global
- pour les restaurants et les métiers de bouche : 660 litres X nombre de jour de stockage = volume global



Nombre de bacs en place	2017
bacs à couvercle noir (déchets non recyclables)	92 949
bacs à couvercle jaune (papiers et emballages)	79 625
bacs à couvercle vert d'eau (Biodéchets)	45 894
bacs à couvercle bleu (Cartons professionnels)	1 576
Composteurs	821

Depuis 2016, sur certains ensembles d'habitats verticaux, les bacs à roulettes ont été remplacés par des colonnes : une colonne pour les déchets non recyclables et une colonne pour les papiers et emballages.



Nombre de colonnes en places	2016	2017
déchets non recyclables	66	148
papiers et emballages	67	140

Fréquences de collecte

La collecte des déchets non recyclables

Il faut distinguer 4 cas : les secteurs bénéficiant de la collecte des biodéchets (zone FFOM), les zones ne bénéficiant pas de ce ramassage, le centre-ville de Clermont-Fd et les points bénéficiant de collectes spéciales déterminées en fonction des besoins.

Secteur	Saison	Fréquence
Zone FFOM	Toute l'année	1 fois par semaine
Zone sans FFOM	Toute l'année	2 fois par semaine
Centre-ville de Clermont-Ferrand	Toute l'année	3 fois par semaine
Tournées spéciales Postes fixes	Toute l'année	+ de 3 fois par semaine



La collecte des papiers et emballages

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

Secteur	Saison	Fréquence
Tous	Toute l'année	1 fois par semaine

La collecte des biodéchets

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

Secteur	Saison	Fréquence
Tous	Toute l'année	1 fois par semaine

La collecte des cartons des professionnels

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

Secteur	Saison	Fréquence
Zones Industrielles	Toute l'année	1 fois par semaine
Centre-ville de Clermont-Ferrand	Toute l'année	3 fois par semaine

Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)

Matériaux collectés	2016	2017	Evolution
Déchets non recyclables	65 320,52 t (229,46 kg/hab)	65 702,05 t (229,57 kg/hab)	+ 0,58 % (+ 0,05 %)
Papiers et emballages	18 588,41 t (65,30 kg/hab)	18 745,35 t (65,50 kg/hab)	+ 0,84 % (+ 0,31 %)
Biodéchets	10 901,68 t (38,30 kg/hab)	10 964,28 t (38,31 kg/hab)	+ 0,57 % (+ 0,04 %)
Cartons des professionnels	1 022,22 t (3,59 kg/hab)	1 010,16 t (3,53 kg/hab)	- 1,18 % (- 1,70 %)
TOTAL	95 832,83 t (336,64 kg/hab)	96 421,84 t (336,92 kg/hab)	+ 0,61 % (+ 0,08 %)

En 2017, la quantité totale de déchets collectés en porte-à-porte est relativement stable par rapport à 2016 (+0,61%). Elle représente 96 421,84 tonnes, soit 336,92 kg par habitant en 2017 contre 336,64 kg en 2016.

La collecte des déchets non recyclables connaît une légère hausse (+0,58 %) alors qu'elle avait diminué en 2016 (-0,57%).

Les collectes sélectives des papiers et emballages et biodéchets augmentent très légèrement (+0,84 % pour les papiers et emballages et +0,57% pour les biodéchets).

La collecte des cartons des professionnels est la seule qui connaisse une baisse (-1,18%).



La collecte en apport volontaire

Présentation

3 types de colonnes d'apports volontaires sont réparties sur les communes de Clermont Auvergne Métropole :

- pour les emballages en verre,
- pour les papiers et cartons
- pour les bouteilles en plastique.



Nombre de colonnes en places	2017	
	Nombre de points	Nombre de colonnes
Verre	658	686
Papiers - cartons	34	45
Bouteilles en plastique	30	33

Des conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Les collectes sont réalisées du lundi au vendredi, entre 6 h et 16 h.

Quantités collectées

Matériaux collectés	2016	2017	Evolution
Verre	6 922,35 t (24,32 kg/hab)	7 211,23 t (25,20 kg/hab)	+ 4,17 % (+ 3,62 %)
Papier-carton	411,02 t (1,44 kg/hab)	407,80 t (1,42 kg/hab)	- 0,78 % (- 1,31 %)
Bouteille plastique	20,15 t (0,07 kg/hab)	20,30 t (0,07 kg/hab)	+ 0,74 % (+0,21%)
Total	7 353,52 t (25,83 kg/hab)	7 639,33 t (26,69 kg/hab)	+ 3,89 % (+ 3,34%)

Le Plan de Relance destiné à optimiser la collecte du verre engagé en 2016 ainsi que les campagnes de communication autour de ce matériau ont entraîné une forte hausse des quantités collectées (+4,17%) en 2017. La quantité totale du verre est estimée à 38kg/hab, Clermont Auvergne Métropole collecte 25,20kg/hab, soit un taux de captage de 66 % du gisement de verre présent sur le territoire.



La collecte en déchetterie

Présentation

Clermont Auvergne Métropole compte 7 déchetteries sur l'ensemble de son territoire.

Par convention, les communes de Sayat, Lussat, Malintrat, Saint-Beauzire, Mezel, Dallet, Aydat, Chanonat (pour moitié), Saulzet-le-Froid et Saint-Saturnin (pour moitié) ont également accès aux déchetteries, ce qui représente 13 765 habitants en 2017.



Lieu de la déchetterie	Horaires d'ouverture		
	Périodes	Jours	Heures
Blanzat	Toute l'année	Lundi au Vendredi	9h00 - 12h30 13h30 - 19h00
Clermont Ferrand			
Cournon-d'Auvergne			
Gerzat		Samedi au Dimanche	9h00 / 19h00
Pont-du-Château			
Romagnat			
Saint-Genès-Champanelle			

Conditions d'accès

Les 7 déchetteries sont accessibles en présentant une carte aux gardiens. La demande de ce pass déchetterie se fait sur le site internet de Clermont Auvergne Métropole.

- Pour les particuliers : gratuit jusqu'à 50 apports/an. Au delà 10 €/apport.
- Pour les professionnels : 48 € par dépôt.
- Pour les associations : gratuit pour 50 apports/an pour les associations qui en font la demande auprès de Clermont Auvergne Métropole et qui sont agréées par celle-ci. Au delà des 50 apports : 10 €/apport.

L'accès est interdit au véhicule de plus de 3,5 T et les apports sont limités à 2 m³ et à 2 voyages par jour.



Fréquentation (en nombre de passages)

Fréquentation	2016						2017						Evolution
	Particuliers	Pro	Mairies	Asso	Ss Badge	Total	Particuliers	Pro	Mairies	Asso	Ss Badge	Total	
Cournon-d'Auvergne	54 926	152	23	77	8 464	63 642	54 205	151	4	101	5 468	59 929	-6 %
Romagnat	87 688	208	28	407	6 595	94 926	91 814	188	46	402	7 824	100 274	6 %
Clermont-Ferrand	70 676	347	1 314	966	8 288	81 591	70 737	257	279	1 078	7 658	80 009	-2 %
Blanzat	55 367	162	50	144	5 546	61 269	57 140	161	32	143	5 257	62 733	2 %
Gerzat	11 250	28	0	21	1 034	12 333	11 211	68	0	14	1 208	12 501	1 %
St-Genès-Champanelle	13 973	38	52	41	3 637	17 741	17 043	39	8	19	2 660	19 769	11 %
Pont-du-Château	34 992	50	3	52	8 162	43 259	40 551	82	2	230	8 045	48 910	13 %
TOTAL	328 872	985	1 470	1 708	41 726	374 761	342 701	946	371	1 987	38 120	384 125	2 %

La fréquentation sur les déchetteries est stable. Néanmoins, les travaux de modernisation de la déchetterie de Cournon marquent une diminution des passages, les usagers se déplaçant sur les déchetteries à proximité (Pont du Château et Romagnat notamment).

La déchetterie de Saint Genès Champanelle étant désormais ouverte sur les mêmes créneaux que les autres déchetteries, avec notamment une ouverture les dimanches, cette mesure a eu pour effet une hausse de sa fréquentation.





Quantités collectées (en tonne)

	Type de déchets acceptés	2016	2017	Evolution	
Déchets valorisés	Déchets verts	9 538,38	9 975,41	+ 4,58 %	
	Matériaux d'exploitation	13 584,23	15 015,85	+ 10,54 %	
	Bois	5 570,49	5 414,94	- 2,79 %	
	Ferrailles	2 209,53	2 207,37	- 0,10 %	
	Gros cartons	828,98	882,85	+ 6,50 %	
	Pneus	131,68	124,98	- 5,09 %	
	Huile de vidange	61,56	74,34	+ 20,76 %	
	Batterie	5,90	9,02	+ 53,01 %	
	Piles	13,04	11,20	-14,12 %	
	Huile alimentaire	6,36	7,73	+ 21,46 %	
	D.E.E.E. *	1 508,21	1 498,22	- 0,66 %	
	Gros électromé- nager hors froid	454,45	477,66	+ 5,11 %	
	Gros électromé- nager froid	224,99	251,09	+ 11,60 %	
	Ecran	321,60	241,35	- 24,95 %	
	Petit appareil en mélange	507,17	528,12	+ 4,13 %	
	Lampes et tubes fluorescents	3,36	8,68	+ 158,27 %	
	Plâtre	611,26	616,84	+ 0,91 %	
	Bouteilles de gaz	24,52	27,89	+ 13,73 %	
	Extincteurs	7,85	6,44	- 17,95 %	
	Mobilier	985,68	1 172,51	+ 18,95 %	
	Polystyrène	24,66	18,53	- 24,88 %	
	Textile	435,01	435,90	+ 0,20 %	
	Déchets toxiques	122,85	181,93	+ 48,09 %	
	Papier		Inclus dans la collecte des Points d'Apports Volontaires		
	Verre				
	Bouteille plastique				
		Sous total	35 673,55	37 690,63	+ 5,65 %
	Déchets non valorisés	Encombrants	6 918,44	7 540,02	+ 8,98 %
Déchets toxiques		315,90	231,55	- 26,70 %	
Amiante cimentée		81,76	69,66	- 14,80 %	
Déchets de soins (D.A.S.R.I.**)		2,63	2,41	- 8,43 %	
Sous total		7 318,73	7 843,64	+ 7,17 %	
Total des apports		42 992,28	45 534,27	+ 5,91 %	

* D.E.E.E. : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques - ** D.A.S.R.I. : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux.



La quantité de déchets apportée en déchetterie augmente de près de 6 %. Le taux de valorisation matière restant au niveau de l'année précédente avec plus de 82 % de déchets valorisés.

La forte augmentation des matériaux d'exploitation est liée aux travaux entrepris sur la déchetterie de Cournon-Lempdes. En effet, une grande quantité de gravats avait été stockée sur la plate-forme et son enlèvement a été nécessaire afin de procéder aux travaux de terrassement.

La répartition des tonnages par déchetterie est la suivante : Blanzat (13,41 %), Romagnat (19,10 %), Gravanches (19,38 %), Cournon d'Auvergne (24,24 %), Gerzat (3,58 %), Saint-Genès-Champanelle (6,97%) et Pont-du-Château (13,33%).

La collecte des D.E.E.E.

Depuis 2007, Clermont Auvergne Métropole a mis en place la collecte des D.E.E.E. (déchets d'équipements électriques et électroniques) dans ses déchetteries situées à Blanzat, Romagnat, Clermont-Fd, Cournon d'Auvergne, Saint-Genès-Champanelle et Pont-du-Château.

Les D.E.E.E. sont classés en 3 catégories :

- 1) L'électroménager, ou produits blancs, comprend les appareils de lavage et de cuisson, les réfrigérateurs, les appareils de chauffage ainsi que les aspirateurs, machines à coudre, fers à repasser...
- 2) Le matériel audiovisuel, ou produits bruns, recouvre les postes de radio et de télévision, les caméscopes et magnétoscopes, les chaînes hi-fi, les instruments de musique...
- 3) L'équipement bureautique et informatique, ou produits gris, désigne aussi bien les ordinateurs, les imprimantes, les scanners que les photocopieuses, les téléphones ou répondeurs...

Clermont Auvergne Métropole a signé un contrat avec l'organisme coordonnateur agréé pour les D.E.E.E. (O.C.A.D.3.E) qui fixe les conditions d'enlèvement des D.E.E.E.

Cet accord fixe les modalités de mise à disposition des D.E.E.E. collectés sélectivement par Clermont Auvergne Métropole qui est alors indemnisée des coûts de la mise en place de cette collecte.

Les produits blancs sont récupérés par Eco-systèmes et l'association ENVIE (réseau d'insertion par l'économie).

La collecte des D.A.S.R.I.

Les actes de soins à domicile génèrent deux types de résidus médicaux à risque infectieux : les déchets piquants ou tranchants, comme les aiguilles, lancettes, seringues, et les déchets mous, comme les compresses ou les poches de plasma.

Ces déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères qu'ils peuvent contaminer.

De plus, ils représentent un risque important pour les malades eux-mêmes, pour leur entourage, ainsi que pour le personnel chargé de la collecte, du tri et du traitement des déchets.

Depuis le 12 décembre 2012, l'association DASTRI est agréée pour collecter ce type de déchets. Les malades récupèrent gratuitement des conteneurs spécifiques en pharmacie.

Les patients trient leurs déchets de soins à domicile. Ils peuvent ensuite les apporter dans un lieu de collecte habilité (pharmacie déclarée) ou dans une déchetterie de Clermont Auvergne Métropole.



La collecte en déchetterie

Présentation

Sont considérés comme encombrants les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides.

Ces objets peuvent être déposés en déchetterie.

Néanmoins, Clermont Auvergne Métropole propose, en complément des déchetteries, une collecte à domicile sur rendez-vous et dans la limite de 5 m³.

Afin d'éviter tout abus et de limiter le service aux habitants ayant des difficultés à apporter leurs encombrants en déchetterie, une participation en fonction du volume est demandée aux usagers, à savoir :

Volume	Tarifs
1 m ³	13,00 €
2 m ³	16,00 €
3 m ³	21,00 €
4 m ³	24,00 €
5 m ³	30,00 €

Quantités collectées (en m³ et en nombre d'enlèvements)

	2016	2017	Evolution
Nombre de m ³	485	509	+4,95 %
Nombre d'enlèvements	172	196	+13,95 %
Volume moyen des enlèvements (en m ³)	2,82	2,60	-7,90 %

Le nombre d'enlèvements a nettement progressé en 2017 (+13,95%), ce qui montre que ce service répond à une demande.

Après la collecte auprès des particuliers, les encombrants sont conduits en déchetterie et déposés dans les bennes correspondantes aux types de déchets. Le tonnage est comptabilisé en déchetterie.

La collecte à domicile par Jerecycle Parc

La recyclerie Jerecycle Parc propose une collecte gratuite d'encombrants à domicile. Clermont Auvergne Métropole participe au financement de ce service en fonction des quantités collectées.

	2017
Quantité d'encombrants collectés à domicile (en tonne)	40,74

Le traitement des déchets ménagers





Le traitement des déchets

Préambule

Clermont Auvergne Métropole est membre du Valtom, syndicat mixte pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire.

Le rapport annuel qu'il réalise sur son activité complète ce document sur la partie « traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Evolution des quantités de déchets depuis 2010 (en tonne)

	2010	2017
Quantité totale de déchets collectés par Clermont Auvergne Métropole	143 410,91	149 595,44
Indice d'évolution*	100	104,31

*L'indice d'évolution est obtenu en multipliant le tonnage de l'année 2017 par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

La quantité totale de déchets a augmenté de 4,31 % par rapport à 2010. Toutefois, le nombre d'habitants ayant augmenté sur cette période, cette évolution est de 1,8% si cette quantité est rapportée au nombre d'habitants.

Avec les actions de prévention mises en œuvre par Clermont Auvergne Métropole et leur intensification, des diminutions sont espérées dans les années à venir (compostage, couches lavables, réduction du gaspillage alimentaire, sensibilisation à l'éco-consommation...).

Le traitement des déchets collectés en porte-à-porte

Type de collecte	Exutoire	Prestataire	Adresse
Déchets non recyclables	Incinération	VERNEA	1 chemin des Domaines de Beaulieu 63000 Clermont-Fd
Biodéchets	Méthanisation	VERNEA	1 chemin des Domaines de Beaulieu 63000 Clermont-Fd
Papiers et emballages	Centre de tri	ECHALIER	25 rue Newton 63000 Clermont-Fd
Cartons	Centre de tri	ECHALIER	25 rue Newton 63000 Clermont-Fd

Le traitement des déchets collectés en apport volontaire

Type de collecte	Exutoire	Prestataire	Adresse
Verre	Quai de transfert	ECHALIER	25 rue Newton 63000 Clermont-Fd
Papier-carton	Centre de tri	ECHALIER	25 rue Newton 63000 Clermont-Fd
Bouteille plastique	Centre de tri	ECHALIER	25 rue Newton 63000 Clermont-Fd

Le traitement des déchets collectés en déchetterie

Matériaux	Type de traitement	Repreneur	Adresse (siège social)
Ferrailles	Recyclage	ECHALIER	30 route des Volcans 63230 Saint-Ours-Les-Roches
Déchets verts	Compostage	VERNEA	1 chemin des Domaines de Beaulieu - 63000 Clermont-Fd
Déchets verts	Compostage	BOILON	Domaine de la Tour 63190 Lempty
Gros Cartons	Recyclage	ECHALIER	25 rue Newton 63000 Clermont-Fd
Pneumatiques	Incinération, cimenterie ou rechapage	ALIAPUR	17 cours Albert Thomas 69447 Lyon cedex 03
Piles	Incinération	COREPILE	17 rue Georges Bizet 75016 Paris
Matériaux d'exploitation (gravats valorisés)	Valorisation matière	BOILON	Domaine de la Tour 63190 Lempty
Encombrants	Incinération	VERNEA	1 chemin des Domaines de Beaulieu - 63000 Clermont-Fd
D.E.E.E.	Recyclage	ECO-SYSTEMES	17 rue de l'Amiral Hamelin 75783 Paris cedex 16
Lampes et tubes fluorescents	Recyclage	RECYLUM	17 rue de l'Amiral Hamelin 75783 Paris cedex 16
Amiante cimentée	Enfouissement	VEOLIA	216 Avenue Jean Mermoz, 63100 Clermont-Ferrand
Déchets toxiques	Valorisation matière, Incinération ou régénération	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse d'Auge 48000 MENDE
Huile alimentaire	Régénération	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse d'Auge 48000 MENDE
Boîtes DASRI	Incinération	DASTRI	Espace Hamelin 17 rue de l'Amiral Hamelin 75116 Paris
Cartouches encre	Recyclage	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse d'Auge 48000 MENDE
Bois traité	Recyclage	BOILON/ ECHALIER	Lempty/Saint-Ours-Les- Roches
Batteries	Régénération	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse d'Auge 48000 MENDE
Plâtre	Recyclage	ECHALIER	30 route des Volcans 63230 Saint-Ours-Les-Roches
Bouteilles et cartouches de gaz	Régénération	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse d'Auge 48000 MENDE
Extincteurs	Recyclage	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse d'Auge - 48000 MENDE
Polystyrène	Recyclage	VEOLIA	216 Avenue Jean Mermoz, 63100 Clermont-Ferrand
Textile	Réemploi, recyclage	MAINS OUVERTES/ EMMAÜS 63	Gerzat/Aubièrre



Le Pôle de valorisation VERNEA

Présentation

Le Pôle de valorisation VERNEA est situé 1 chemin de Beaulieu à Clermont-Ferrand à proximité du centre de stockage de Puy-Long.

Le pôle comprend :

- une unité de tri mécanique des ordures ménagères résiduelles, d'une capacité maximale de 205 500 tonnes par an, qui traite toutes les ordures ménagères résiduelles réceptionnées sur le site,
- une unité de valorisation biologique composée de deux équipements qui fonctionnent en synergie :
 - une unité de méthanisation de la fraction fermentescible des ordures ménagères, d'une capacité de 18 000 tonnes par an, qui permet la conversion de la biomasse en énergie et produit un amendement organique,
 - une plateforme de compostage des déchets verts, d'une capacité de 8 500 tonnes par an, qui permet la valorisation organique des déchets et l'enrichissement des sols, plus spécifiquement agricoles.
- une unité de valorisation énergétique d'une capacité limitée à 150 000 tonnes par an, qui permet le traitement thermique de la fraction combustible avec valorisation énergétique,
- une unité de stabilisation biologique, d'une capacité de 51 500 tonnes par an, qui permet de réduire d'environ 35% la masse des déchets biodégradables et de limiter encore plus la quantité de déchets à enfouir.

Quantités traitées (en tonne)

Sur le pôle Vernea, Clermont Auvergne Métropole transporte les déchets des collectes suivantes :

- déchets non recyclables (bac à couvercle noir)
- biodéchets (bac à couvercle vert d'eau)
- encombrants des déchetteries
- déchets verts des déchetteries (en partie)

Devenir des déchets traités sur VERNEA (en tonne)	2017
Machefers	10 678,64
Métaux	1 572,32
Cendres orientés en ISDND*	1 168,91
Stabilisat orienté en ISDND*	18 369,78
Energie	38 617,37
Compost	5 613,30
Biogaz	1 492,70

*ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux.



Le Centre de tri

Présentation

Le Centre de tri de la société Echaliier est situé dans la zone industrielle du Brézet à Clermont-Fd. Clermont Auvergne Métropole a signé un contrat programme de durée avec CITEO (anciennement Eco-Emballages) pour la mise en place de la collecte sélective des déchets d'emballages sur la base du barème E. Ce contrat impose que les matériaux collectés soient valorisés par des filières spécifiques.

Localisation des repreneurs

Matériaux	Repreneur	Adresse (siège)
Papiers - cartons	REVIPAC	6, rue Auguste-Bartholdi - 75015 Paris
Briques alimentaires	REVIPAC	6, rue Auguste-Bartholdi - 75015 Paris
Bouteilles en plastique	VALORPLAST	14, rue de la République - 92800 Puteaux
Emballages en acier	ARCELOR MITTAL	13, cours de Valmy - 92070 La Défense
Emballages en aluminium	REGEAL AFFIMET	101, route de Choisy - 60208 Compiègne
Journaux - magazines	ÉCHALIER	La Gare - 63230 Saint-Ours
Verre	O-I MANUFACTURING France	64, boulevard du 11 novembre 1918 69611 Villeurbanne

Fonctionnement

Sont admis sur le site :

- les emballages issus des collectes sélectives en porte-à-porte (papier-carton, bouteilles, pots et barquettes en plastique, emballages métalliques),
- les emballages issus des collectes sélectives en apport volontaire (papier-carton, bouteilles en plastique),
- les emballages en verre issus des collectes sélectives en apport volontaire (quai de transfert).

Le Centre de tri permet d'éliminer les erreurs de tri des ménages (refus de tri évacués vers le Pôle Vernea) et de trier les emballages et les journaux / magazines pour les conditionner (mise en balle), les stocker et les évacuer vers les industriels du recyclage.

Les emballages en verre sont déposés sur un quai de transfert puis envoyés directement à la verrerie, sans tri préalable.



Quantités traitées (en tonne)

	2016	2017	Evolution
Journaux / magazines	9 850,99	9 577,61	- 2,78 %
Cartons	4 967,04	5 504,57	+ 10,82 %
Briques alimentaires	229,59	181,56	- 20,92 %
Bouteilles plastique PET	785,70	780,87	- 0,62 %
Bouteilles plastique PEHD	388,52	336,62	- 13,36 %
Pots et barquettes PET-PP-PS-PEHD	240,40	258,04	+ 7,34 %
Emballages acier	468,05	485,18	+ 3,66 %
Emballages aluminium	69,70	39,31	- 43,60 %
Refus	3 918,31	3 929,41	+ 0,28 %
TOTAL	20 918,30	21 093,17	+ 0,84 %

En 2017, la quantité des déchets triés connaît une très légère augmentation (+0,84%).

A noter que le taux de refus diminue légèrement (18,63 % en 2017 contre 18,73 % en 2016). La campagne de communication sur « les astuces pour mieux trier » semble avoir eu un écho auprès de la population.



La communication et les animations





La communication et les animations

Les outils de communication

Chaque année, divers documents destinés à faciliter le tri et à sensibiliser à la réduction des déchets sont distribués aux habitants.



La plaquette « je pense, donc je trie » présente les consignes de tri ainsi que l'ensemble des services de collecte des déchets proposés par Clermont Auvergne Métropole (collecte des ordures ménagères, collecte sélective des emballages et des biodéchets, déchetterie, tri du verre). Une traduction en anglais est disponible, notamment pour les touristes étrangers fréquentant le panoramique des Dômes et le col de Ceyssat.

Des calendriers des collectes ont été réalisés pour les habitants des communes situées sur la zone en régie. Téléchargeables sur le site internet de Clermont Auvergne Métropole, ils précisent notamment les jours où les ramassages ne sont pas assurés pour cause de jours fériés.

Les sacs de précollecte (pour la poubelle à couvercle jaune et pour le verre) facilitent le tri et le transport des déchets des habitants de leurs logements jusqu'aux équipements de collecte (bac ou colonne).



Les autocollants « stop pub » sont mis à la disposition des habitants dans les lieux publics (Mairies, Accueil de Clermont Auvergne Métropole, Centres socio-culturels, Piscines, Médiathèques...)

Le guide pratique « vos biodéchets nourrissent la terre » fait partie du kit compost (avec un composteur 300 litres et un aérateur de compost) proposé aux habitants de logements individuels ne bénéficiant pas de la collecte des biodéchets en porte à porte.

Le flyer « réduire ses déchets, c'est possible ! » donne des conseils pour limiter la production de déchets.

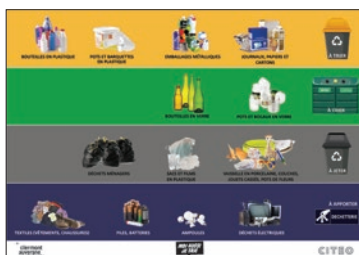
Les consignes de tri (collecte sélective et biodéchets) sont indiquées sur les couvercles des bacs grâce à un système de surfilmage.

Les autocollants « erreurs de tri » sont apposés sur les bacs lors des contrôles qualité. Ils permettent d'indiquer aux habitants les gestes à ne pas faire (pas de verre dans les bacs, pas de sac en plastique dans le bac à couvercle jaune...).



En cas d'erreurs importantes, le bac est refusé à la collecte et un scotch est collé sur le couvercle. Les agents de la Direction gestion des déchets rendent ensuite visite aux habitants afin de leur rappeler les consignes de tri.

Des cadeaux sont offerts lors de diverses manifestations (salons, kermesses, formations, stands d'informations...). Ceux-ci sont fabriqués avec des matériaux recyclés (carnet en pneus et papier recyclés, crayon de papier en jeans, sac de course en bouteilles plastiques).





Dans le cadre du Plan de Relance Eco-Emballages, **un flyer personnalisé** pour chaque site a accompagné les implantations de colonnes pour la collecte des ordures ménagères, de la collecte sélective et éventuellement du verre.

La campagne de communication « les trucs pour améliorer le tri »

Face à l'augmentation des erreurs de tri constatées au centre de tri, une campagne de communication a été mise en œuvre.

Celle-ci se déclinait en 3 astuces :

- dans la poubelle à couvercle jaune, ne pas déchirer, ni emboîter les déchets
- pas de textiles dans la poubelle à couvercle jaune
- pas de verre dans la poubelle à couvercle jaune

L'agence Agreestudio a proposé 3 visuels qui ont été affichés sur différents supports : panneaux publicitaires 4x3 m, flancs de bus, encarts publicitaires dans les journaux locaux (La Montagne, Le Semeur, Zap, Info Magazine).

Opération de graff sur les colonnes à verre

Dans le cadre du festival d'arts urbains Les trans'Urbaines, 10 colonnes à verre ont été décorées le 28 octobre par des artistes locaux. 10 thèmes en lien avec les lieux d'implantations ont été choisis : « l'ASM », « Michelin », « l'Hôtel Dieu », « le train du Panoramic », « le Puy de Dôme »...

Ces colonnes sont en cours d'installation.

Les expositions et signalétiques ponctuelles

En 2017, l'exposition sur les déchets a été installée au collège Gérard-Philippe (Clermont-Fd) et dans le hall du restaurant d'entreprise SNCF (Clermont-Fd).

Dans le cadre d'un championnat de squash, des panneaux d'informations sur le tri et le recyclage ont été installés au H-Park (Clermont-Fd) au mois de janvier. De même, ces panneaux ont été installés lors d'un tournoi de badminton (Clermont-Fd) en février, un congrès de médecine en mars.

Dans le cadre du Festival du court métrage, des dispositifs de porte-sacs bi-flux avec une signalétique adaptée ont été installés. Lors du concert des Tindersticks organisé pendant le festival au musée d'art Roger Quilliot, une collecte de Petits Appareils Ménagers a été proposée aux spectateurs.





La gestion des réclamations

En 2017, le standard de la direction gestion des déchets a reçu plus de 7 500 appels téléphoniques. La majorité concerne des demandes de maintenances sur les bacs (couverture cassé, bac volé...), puis des réclamations sur les collectes (bac oublié à la collecte ou renseignements sur les consignes de tri).

Le sentier du tri et les animations de stand

Le sentier du tri a été installé à plusieurs reprises. Ce dispositif, réalisé par les animateurs de la Direction gestion des déchets, est destiné à sensibiliser un public familial autour du tri, du recyclage et de la réduction des déchets.

Il a été installé en mars et en juin sur Pont-du-Château dans le cadre d'un projet étudiant et du Conseil Municipal des Enfants, en mai sur Cébazat dans le cadre d'une journée éco-citoyenne, au jardin partagé d'Aubière et dans le cadre d'une animation dans le quartier de Croix Neyrat (Clermont-Fd), en juin à Chamalières dans le cadre d'une sensibilisation sur le marché, en juillet dans le cadre de Sable Show (Clermont-Fd).

Le défi déchet des Familles à Énergie Positive

En 2014, Clermont Auvergne Métropole s'engageait dans le défi d'économies d'énergie national : Familles à énergie positive. Pour la troisième édition 2016-2017, la collectivité a élargi le défi à la réduction des déchets, une problématique au cœur de ses compétences.

Le « Défi Déchets » se déroulait en plusieurs étapes :

- **analyser** ses pratiques grâce à un quizz,
- **peser** ses poubelles et **mesurer** les progrès réalisés, via un site Internet facile d'utilisation,
- **changer** ses habitudes du quotidien, grâce à un guide de trucs et astuces,
- **bénéficier** des conseils des agents de Clermont Auvergne Métropole et du soutien de la communauté des participants lors d'ateliers et de réunions festives.

16 familles ont participé à cette opération. Différents ateliers leurs ont été proposées : bar à eaux, atelier « cuisine zéro gâchis », atelier réparation...

En adoptant de nouveaux gestes, elles ont réduit de 27 % le poids de leurs déchets non recyclables et 22 % celui de leurs papiers et emballages.



Le concours « Mon Environnement et Moi »

Pour la deuxième édition, ce concours a été lancé auprès des classes de CE2 à CM2. Il consistait à créer une œuvre sur le thème « Mon Environnement et Moi ». 8 classes ont participé et ont bénéficié d'une journée d'activités sur le thème de l'environnement pendant la Semaine du Développement Durable sur le site du Colombier à Chamalières. Cet événement permettait aux enseignants de découvrir les thèmes d'animation proposés par Clermont Auvergne Métropole (déchets, biodiversité, rivière, eau).



La mallette pour les Temps d'Activité Périscolaires (TAP)

La direction gestion des déchets a conçu deux mallettes pédagogiques destinées aux agents municipaux : « Tri Sam'Yster » pour les 3-6 ans, « Tri Porteur » pour les 6-12 ans.

Ces mallettes sont mises à disposition gratuitement auprès des agents municipaux et leur permettent de mettre en œuvre un programme d'animations sur le thème des déchets pendant les TAP. Une journée de formation est prévue pour appréhender les différents ateliers.

Les communes de Saint Genès Champanelle, Ceyrat, Chamalières, Clermont-Fd, Aubière, Orcines, Gerzat ont bénéficié de ces dispositifs en 2017.

Les animations scolaires

Afin d'expliquer la problématique des déchets aux enfants, trois agents de Clermont Auvergne Métropole proposent des animations dans les écoles de l'agglomération. Ce dispositif est mis en place en septembre/octobre en collaboration avec l'Inspection Académique du Puy-de-Dôme et se déroule tout au long de l'année scolaire. En 2017, Clermont Auvergne Métropole est intervenu dans des écoles maternelles et élémentaires situées sur Aulnat, Clermont-Fd, Gerzat, Nohanent, Pont du Château, Lempdes, Ceyrat, Cournon, Cébazat, Châteaugay, Orcines, Durtol, Royat, Chamalières et Saint Genès Champanelle.

Le programme se décompose en 3 à 7 animations dans chaque classe, en lien avec les enseignants (consignes de tri, recyclage, consommation, réduction, traitement des ordures ménagères, compostage...).

D'autres établissements (collèges, lycées, centres de loisirs) ont bénéficié de réunions d'informations ou d'animations ponctuelles (voir au dessus).

En 2017, 264 animations ont ainsi été réalisées (contre 300 en 2016), sensibilisant à la problématique des déchets plus de 110 groupes (classes ou groupes d'enfants), soit plus de 3 000 jeunes.

Les spectacles

Pour conclure l'année, des spectacles sont programmés dans les écoles ayant bénéficié des interventions.

Ainsi, le Petit Théâtre Vert a assuré 9 représentations de « Abracadatri », et 4 représentations de « Gaspibirthday ». Ces spectacles interactifs apportent une nouvelle approche de l'environnement des déchets et servent de bilan aux interventions.

Le coût du service





Le coût du service

Les recettes

Les recettes perçues par le service

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) constitue le financement principal du service de collecte et de traitement des déchets ménagers de Clermont Auvergne Métropole. Elle est calculée sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties, c'est-à-dire en fonction de la valeur locative cadastrale du logement. Ce n'est donc pas la production d'ordures ménagères par les habitants du logement qui conditionne le montant de cette taxe, mais la taille du logement.

D'autres recettes financent le service : la vente des matières issues des collectes sélectives et des déchetteries (papier, emballages, bouteilles en verre, ferraille, carton...), et des soutiens versés par des éco-organismes (Eco-Emballages, Eco-folio, Eco-mobilier, Eco-systèmes...)

	2016	2017	Evolution
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	34 265 577 €	34 715 294 €	+ 1,31 %





Les autres recettes

	Autres recettes	2016	2017	Evolution
Collecte	Eco-emballages - Soutiens liées aux performances	2 717 283,55	2 575 302,46	-5,23 %
	Ecofolio - Papiers	385 666,64	367 172,23	-4,80 %
	Emballages - Acier - Arcelor	37 505,15	54 643,16	+ 45,70 %
	Emballages - Papiers cartons non complexes - Papeterie Giroux	344 930,15	238 299,21	-30,91 %
	Emballages - Papiers cartons non complexes - Smurffit Kapa	58 003,63	191 752,94	+ 230,59 %
	Emballages - Papiers cartons complexes - Lucart SPA	1 283,60	1 263,10	-1,60 %
	Emballages - Plastique - Valorplast	188 344,02	168 676,89	- 10,44 %
	Emballages - aluminium - Affimet	8 682,85	10 345,29	+ 19,15 %
	Verre - OI Manufacturing	163 414,99	170 153,87	+ 4,12 %
	Vente de matériaux - Reversement Valtom	927 030,08	861 952,50	- 7,02 %
	Participation des usagers pour la collecte des encombrants à domicile	3 475,00	3 804,00	+ 9,47 %
Déchetteries	Dépôts en déchetteries	46 752,00	47 031,40	+ 0,60 %
	OCAD3E - Déchets d'équipements électriques et électroniques	150 085,20	148 026,76	- 1,37 %
	Vente de matériaux - Reversement Valtom	206 225,77	168 358,75	- 18,36 %
	Accès communes extérieures	137 625,89	140 258,84	+ 1,91 %
Divers	CET de Puy Long - Travaux - Remboursement Valtom	1 250 000,00	1 250 000,00	0,00 %
	CET de Puy Long - D.A.E.* - Remboursement Valtom	244 498,89	149 005,74	-39,06 %
Total		6 870 807,41	6 546 047,14	-4,73 %

Les recettes D.A.E. sur Puy-Long diminue du fait des statuts du VALTOM qui prévoient un reversement dégressif de ces recettes à l'attention de ses adhérents

A contrario, les recettes liées à la vente des matériaux sont plus importantes que l'an passé, du fait des changements de statuts du Valtom qui, depuis le 1er janvier 2016, reverse à ses adhérents l'intégralité des recettes liées à la collecte et aux déchetteries.

* D.A.E. : Déchets d'Activités Économiques



Les dépenses (montants hors taxe)

	Libellé	2016	2017	Evolution
Dépenses des collectes	Dépenses de fonctionnement liées à la collecte	12 213 321,07	12 729 128,91	+ 4,22 %
	Frais de personnel	3 129 427,25	3 337 628,06	+ 6,65 %
	Amortissements et frais financiers	1 055 153,23	928 152,13	- 12,04 %
	Droits de sortie du SBA	51 499,71	50 551,43	- 1,84 %
	Communication / Prévention	78 809,88	69 772,28	- 11,47 %
	Frais de structures	576 570,00	516 028,00	- 10,50 %
	Traitement des ordures ménagères résiduelles - VALTOM	7 754 651,67	8 148 586,19	+ 5,08 %
	Traitement des déchets valorisables issus des collectes en PAP et en PAV - VALTOM	2 732 912,96	2 909 671,88	+ 6,47 %
	Traitement des biodéchets collectés en PAP - VALTOM	587 723,22	599 189,36	+ 1,95 %
	Total n°1		28 180 068,99	29 288 708,24
Dépenses des déchetteries	Blanzat - Gravanches - Romagnat (<i>prestations délégués</i>)	682 035,48	602 064,37	- 11,73 %
	Cournon-d'Auvergne - Gerzat - Pont-du-Château - St-Genès Champanelle (<i>prestations délégués</i>)	94 979,87	73 955,31	- 22,14 %
	Dépenses de fonctionnement liées aux déchetteries	302 226,48	415 275,81	+ 37,41 %
	Frais de personnel déchetterie régie	1 581 026,87	1 658 415,78	+ 4,89 %
	Traitement des encombrants non valorisables - VALTOM	923 825,74	1 064 775,42	+ 15,26 %
	Traitement des gravats non valorisables - VALTOM	6 939,28	0,00	- 100,00 %
	Traitement des déchets valorisables issus des déchetteries - VALTOM	969 743,31	917 508,71	- 5,39 %
	Traitement des déchets verts - VALTOM	1 028 515,63	906 808,90	- 11,83 %
Total n°2		5 589 292,66	5 638 804,30	+ 0,89 %
Dépenses diverses (VALTOM)	Administration générale, prévention, communication	699 390,63	575 114,79	- 17,77 %
	Investissements, études, remb. capital d'emprunt	749 347,10	275 520,11	- 63,23
	Frais financiers	270 352,68	195 271,53	- 27,77
	Mutualisation du transfert et du transport des déchets	675 881,70	666 063,18	- 1,45 %
	Remboursement des travaux ISDND de Puy Long	537 766,74	489 516,31	- 8,97
Total n°3		2 932 738,85	2 201 485,92	- 24,93
Total		36 702 100,50	37 128 998,45	+ 1,16 %



Pour rappel, les modalités de règlement des dépenses liées au traitement sont les suivantes :

- Paiement à la tonne des dépenses liées à la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères, des encombrants issus des déchetteries ainsi que des gravats non valorisables,
- Cotisation, à l'habitant, pour les déchets dits valorisables issus des collectes en porte-à-porte et en apport volontaire ainsi que ceux issus des déchetteries,
- Cotisation à l'habitant pour les dépenses diverses liées aux missions du Valtom (investissements, frais financiers, mutualisation du traitement des encombrants des D.A.E.).

A noter qu'à partir de 2017, une partie de l'investissement du Pôle VERNEA (50%) est payée à travers la contribution à l'habitant et l'autre partie est quant à elle, payée sur les tonnes traitées sur le Pôle.

Au regard de ces éléments, les dépenses liées à la collecte sont en hausse (+ 3,93 %). Pour les déchetteries, les dépenses sont stables (+0,89%)

Les dépenses globales s'élèvent à 37 128 998,45 €, soit une augmentation de 1,16 % par rapport à 2016.

* PAP = Porte-à-porte - ** PAV = Point d'apport volontaire - *** ISDND = Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

Les prestations rémunérées à des prestataires sont les suivantes :

Désignation de l'entreprise	Nature des prestations	Montant versé en 2016	Montant versé en 2017
VEOLIA	Communes périphériques - Collecte en porte-à-porte des ordures ménagères, des produits recyclables et des produits valorisables	4 745 332,46 €	4 719 798,74 €
VEOLIA	Clermont Ferrand - Collecte en porte-à-porte des ordures ménagères, des produits recyclables et des produits valorisables	5 421 466,09 €	5 333 890,04 €
ÉCHALIER	Collecte des points d'apport volontaire	284 931,82 €	295 463,77 €
VEOLIA	Désinfection des bacs roulants	664 560,76 €	732 228,98 €
VALVERT	Collecte en porte-à-porte des encombrants	19 001,40 €	21 507,20 €
VALVERT	Dépollution des bacs à huile	92 381,39 €	27 644,72 €
PLASTIC OMNIUM	Clermont Ferrand - Maintenance et gestion des bacs roulants	571 831,66 €	575 173,83 €
PLASTIC OMNIUM	Communes périphériques - Maintenance et gestion des bacs roulants	445 787,94 €	440 995,87 €
VALVERT	Maintenance des conteneurs enterrés	32 135,50 €	6 352,99 €
CHIMIREC	Gestion des déchetteries déléguées - déchets dangereux des ménages	113 111,46 €	73 525,44 €
VEOLIA -ECHALIER	Gestion des déchetteries déléguées - Stockage et évacuation	-	658 719,89 €
Total		12 390 540,48 €	12 885 301,47 €



Le coût aidé du service

		2015	2016	2017	Evolution
Collectes	Dépenses HT	27 636 266,13 €	28 180 068,99 €	29 288 708,24 €	+ 3,93 %
	Recettes	3 710 366,69 €	4 835 619,66 €	4 643 365,65 €	- 3,98 %
	Coût HT	23 925 899,44 €	23 344 449,33 €	24 645 342,59 €	+ 5,57 %
Déchetteries	Dépenses HT	5 257 030,67 €	5 589 292,66 €	5 638 804,30 €	+ 0,89 %
	Recettes	430 045,21 €	540 688,86 €	503 675,75 €	- 6,85 %
	Coût HT	4 826 985,46 €	5 048 603,80 €	5 135 128,55 €	+ 1,71 %
Divers	Dépenses HT	2 972 862,92 €	2 932 738,85 €	2 201 485,92 €	- 24,93 %
	Recettes	984 073,34 €	1 494 498,89 €	1 399 005,75 €	- 6,39 %
	Coût HT	1 988 789,58 €	1 438 239,96 €	802 480,18 €	- 44,20 %
Coût du service HT		30 741 674,48 €	29 831 293,09 €	30 582 951,31 €	+ 2,52 %
Coût du service TTC		34 761 676,56 €	34 934 476,16 €	35 677 227,98 €	+ 2,13 %



Les chiffres clés





Les quantités collectées (en kg/hab)

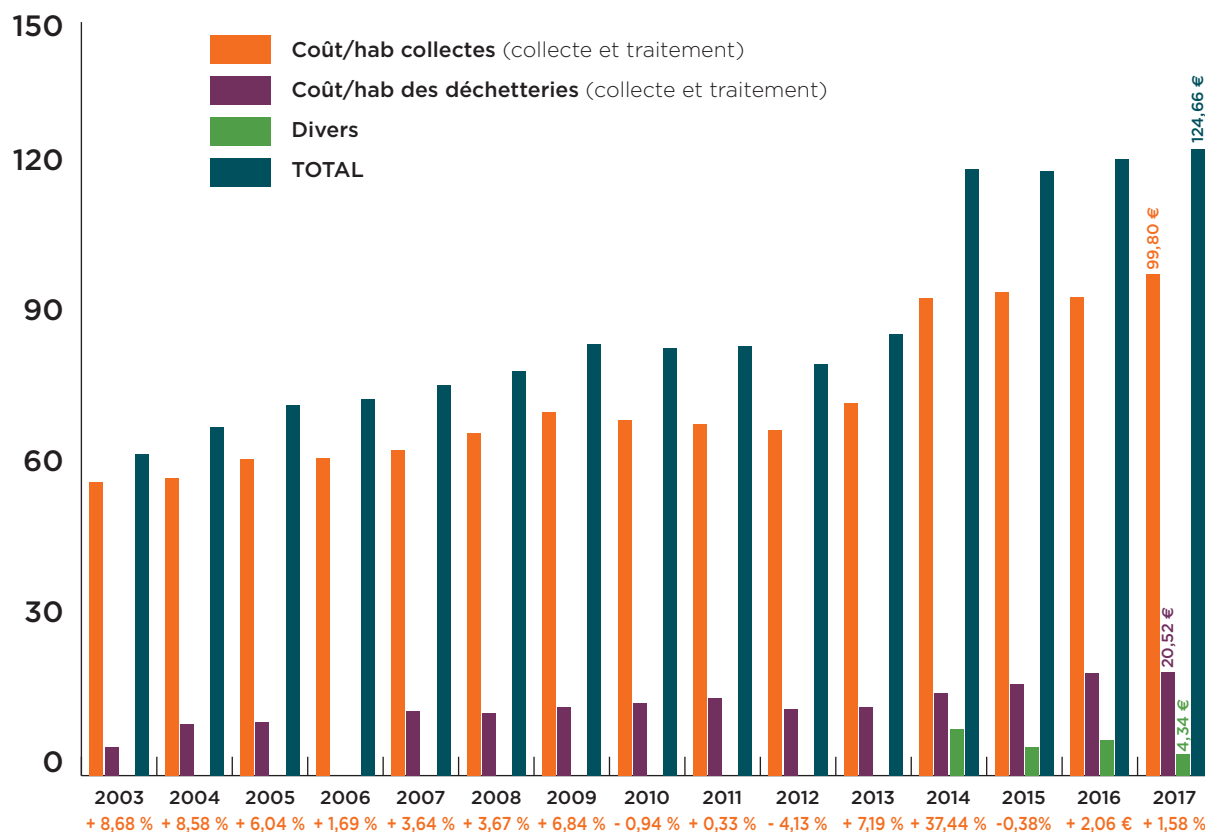
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Collecte à domicile et en apport volontaire	Déchets non recyclables	299,30	299,07	290,75	287,15	276,13	270,15	251,05	244,54	243,65	239,60	235,36	233,19	231,57	229,46	229,57
	Biodéchets				0,08	1,02	1,08	19,12	31,15	35,30	35,88	36,56	40,03	36,58	38,30	38,31
	Papiers et emballages	47,72	50,47	55,10	60,84	65,52	67,75	66,42	68,16	68,63	66,91	65,93	65,93	64,66	65,30	65,50
	Cartons pro			1,79	2,84	3,13	3,78	3,57	3,68	3,68	3,50	3,51	3,41	3,49	3,59	3,53
	PAV verre	17,43	17,90	18,48	20,05	20,39	22,16	22,50	22,73	23,10	22,97	22,87	24,07	24,09	24,32	25,20
	PAV papier	4,18	4,77	3,69	2,92	2,44	3,68	2,99	3,16	3,19	2,54	2,07	1,62	1,60	1,44	1,42
	PAV plastique	0,42	0,56	0,33	0,23	0,15	0,14	0,13	0,13	0,12	0,10	0,08	0,08	0,07	0,07	0,07
	PAV huile		0,14	0,11	0,10	0,08	0,32	0,33	0,30	0,30	0,25	0,18	0,21	0,15	0,22	0,00
	Sous total	369,05	372,92	370,24	374,23	368,86	369,01	366,11	373,84	377,96	371,75	366,56	368,54	362,22	362,69	363,61
	Taux de valorisation matière	18,90 %	19,80 %	21,47 %	23,27 %	25,14 %	26,79 %	31,43 %	34,59 %	35,54 %	35,55 %	35,79 %	36,73 %	36,07 %	36,73 %	36,86 %
Collecte en déchetterie	valorisé	73,43	74,09	82,49	98,20	96,22	105,73	105,94	96,31	106,97	100,74	103,18	117,40	116,70	119,35	125,43
	Non valorisé	35,80	36,76	37,26	33,85	32,62	33,90	32,49	36,17	38,40	37,14	34,13	24,37	25,12	24,64	26,37
	Sous total	109,24	110,85	119,75	132,05	128,84	139,63	138,43	132,48	145,38	137,87	137,31	141,76	141,82	143,99	151,80
TOTAL	478,29	483,77	489,98	506,27	497,70	508,64	504,54	506,32	523,33	509,62	503,88	510,30	504,04	506,59	515,41	
Taux de valorisation matière	29,94 %	30,58 %	33,06 %	36,60 %	37,97 %	40,22 %	43,80 %	44,56 %	46,10 %	45,70 %	46,52 %	49,53 %	49,16 %	49,85 %	50,34 %	

Le taux de valorisation matière : **50,34 %**





Le coût moyen du service par habitant (en euros)



2000

Clermont Communauté exerce la compétence « *Traitement des déchets ménagers et assimilés* ».

2001

Inauguration du valorisateur de biogaz au CET de Puy Long.

2002

Clermont Communauté exerce la compétence « Collecte des déchets ménagers et assimilés ». Passage en régie de la collecte des communes de Cournon, Lempdes et Le Cendre.

2003

Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Le Cendre, Blanzat, Nohanent et une zone de Clermont-Fd. Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Gerzat et Royat. Adoption du règlement de collecte communautaire.

2004

Intégration de Pont-du-Château, Orcines et Saint-Genès-Champanelle à la régie de collecte. Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes de Chamalières et Châteaugay. Animation d'un stand sur le thème des déchets à la Foire Exposition de Cournon/Clermont-Fd.

2005

Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Pont-du-Château, Orcines, Saint-Genès-Champanelle, Montferrand et l'hyper centre de Clermont-Fd. Optimisation des fréquences de collectes dans les centres-villes de Clermont-Fd et Montferrand. Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes de Beaumont et Cournon. Mise en place de la collecte des cartons des professionnels dans les zones industrielles. Mise en place de la collecte des déchets toxiques dans les déchetteries de Saint-Genès-Champanelle et Cournon. Expérimentation d'une collecte des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI).

2006

Intégration d'Aulnat à la régie de collecte. Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur la commune d'Aulnat. Expérimentation de la collecte des biodéchets sur les communes de Romagnat et Le Cendre. Simplification des jours et horaires de collecte.

2007

Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes d'Aubières, Cébazat, Ceyrat, Durtol et Pérignat-lès-Sarliève. Mise en place de la collecte des D.E.E.E. dans les déchetteries de Blanzat, Romagnat, Clermont-Fd et Cournon. Vote d'un taux de TEOM identique sur toute l'agglomération.



2008

Ouverture de la déchetterie à Pont-du-Château.
Choix du projet de modernisation du CET de Puy Long avec la création d'une unité de tri mécanobiologique.

2009

Ouverture d'un nouveau casier au CET de Puy Long.
Mise en place de la collecte des biodéchets sur l'ensemble des zones pavillonnaires de l'agglomération.

2010

Expérimentation de la collecte des biodéchets en habitat collectif. Mise en place de la collecte des biodéchets dans les cantines et restaurants scolaires.



2011

Développement de la collecte des biodéchets dans les cantines, hôtels, restaurants.
Signature d'un programme de réduction des déchets.
Réhabilitation de la déchetterie de Blanzat.

2012

Passage des « hauts-de-quai » des déchetteries en régie.
Réouverture de la déchetterie de Blanzat.
Lancement de l'extension des consignes de tri.

2014

Transfert de la compétence « traitement » au VALTOM.
Mise en place du Pass Déchetterie.
Participation à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

2013

Intégration des pots et barquettes en plastique dans les consignes de tri du bac jaune.
Mise en place de la vidéoprotection dans les 7 déchetteries.

2015

Candidature de Clermont communauté retenue dans le cadre du Plan de Relance national d'Eco-emballages (développement de la collecte en colonnes aériennes sur l'habitat vertical, densification des points d'apport volontaires pour le verre)
Déchetterie de Romagnat - Réhabilitation des locaux des gardiens
Déchetterie des Gravanches - Réalisation d'un local D.E.E.E

2016

Mise en place de la collecte en colonnes aériennes sur l'habitat vertical.
Densification des points d'apport volontaires pour le verre

2017

Rassemblement de la direction gestion des déchets en un lieu unique
Réhabilitation de la déchetterie de Cournon-Lempdes
Candidature de Clermont Auvergne Métropole sur un CODEC (Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire) auprès de l'ADEME



+
**clermont
auvergne
métropole**

DIRECTION GESTION DES DÉCHETS
64/66 avenue de l'Union Soviétique
BP 231, 63007 Clermont-Ferrand Cedex
dechets@clermontmetropole.eu - 04 63 669 669